

AVIS d'EQUILIBRAGE

Origine :

Conformément aux dispositions relatives à la mise en œuvre progressive du code de réseau « Equilibrage », TIGF publiera un avis d'équilibrage individualisé à partir du 26 janvier 2015 et à destination de chaque expéditeur.

Objectif :

L'avis d'équilibrage a pour vocation de mettre à disposition des expéditeurs des informations intra-journalières leur permettant d'affiner leur équilibrage la veille puis en cours de journée gazière à chaque cycle de programmation.

Les informations se partagent entre des données publiques à la maille de la zone TIGF et des données privées propres au portefeuille de l'expéditeur concerné.

Contenu de l'avis d'équilibrage :

- 1) Données publiques à la maille de la zone TIGF
 - Prévision de consommation sur zone
 - Coefficient d'ajustement k0
 - Indicateur de déséquilibre prévisionnel du réseau TIGF en fin de journée
 - Les prix de règlements de déséquilibre
 - o Prix Moyen
 - o Prix marginal d'achat TIGF
 - o Prix marginal de vente TIGF
- 2) Données privées de chaque expéditeur
 - Prévisions de consommation du portefeuille distribution du contrat
 - o Portefeuille distribution non télé-relevé
 - o Portefeuille distribution télé-relevé
 - Consommations intra-J du contrat
 - o Industriels rattachés directement au réseau de transport (PIC)
 - o Portefeuille distribution télé-relevé

Publication de l'avis d'équilibrage :

Pour une journée gazière donnée, TIGF publie un avis d'équilibrage à destination de tout expéditeur actif, chaque heure à H+35 mn, depuis 14h en J-1 jusqu'à 03h de J (suivant l'heure, l'expéditeur recevra donc 1 ou 2 avis d'équilibrage WD et/ou DA).

Formats de fichier :

TIGF met à disposition des expéditeurs 3 formats de fichier : CSV, XML, EDIG@S V5 : fichier ACCSIT. La description des formats de fichiers et les éléments techniques sont disponibles dans le document « Shipper connection processing ».